Département de l'Aveyron

Commune de Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2022
à 20H30

Présents : Jacques ARLÈS, Nicolas BONAMI, Arnaud DELTOUR, Nathalie DURAND-PAUTE, Didier FRAYSSE (arrivé à 20h40), Marc GÉLY, Corinne GERBAUD, Frédéric HERBAUT, Frédérique JEANJEAN, Alain LADAME, Francis MANCINO, Emmanuel ROUQUETTE.
Représentés: Antoine GUTIERREZ par Marc GELY, Nicolas BONAMI par Didier FRAYSSE.
Excusés : François GAYRAUD, Emilie VALETTE
Était présente : Corinne BOUTIBONNES, secrétaire

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les travaux sur l'école et l'ancienne gendarmerie. (11 pour)

1 – Approbation PV du conseil du 09/03/2022
Approbation du PV à l'unanimité des membres présents (11 pour)
2 – Urbanisme et travaux
Une demande de « Déclaration Préalable »

3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE – EAU ASSAINISSEMENT-PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Marc GELY adjoint aux finances rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 de la Commune, de l'eau-assainissement, du photovoltaïque et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de la Commune, de l'eau-assainissement, du photovoltaïque de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal:
Approuve par **13 voix POUR** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget de la Commune, de l'eau-assainissement, du photovoltaïque. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6- APPROBATION CA COMMUNE 2021

Monsieur Marc GELY, adjoint rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur ARLES Jacques, Maire.
Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget de la Commune 2021, donne en détail les chiffres.
Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice :

Fonctionnement

Dépenses 2021	839 421.63€
Recettes 2021	1 156 023.98€
Solde	+316 602.35€
Report année N-1	808 896.16€
Solde cumulé	1 125 498.51€

Investissement

Dépenses 2021	796 863.29€
Recettes 2021	949 730.01€
Solde	+152 866.72€
Report année N-1	- 70 701.43€
Solde cumulé	82 165.29€

Restes à réaliser :	**Dépenses**	**465 564.02€**
	Recettes	**266 539.09€**

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE par 12 voix POUR** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

-Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

7- APPROBATION CA EAU-ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget de l'eau et l'assainissement 2021, énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement

Dépenses 2021	168 116.26€
Recettes 2021	179 704.27€
Solde	+ 11 588.01€
Report année N-1	70 991.96€
Solde cumulé à affecter	82 579.97€

Investissement

Dépenses 2021	38 168.06€
Recettes 2021	71 467.65€
Solde	+ 33 299.59€
Report année N-1	130 641.90€
Solde cumulé	163 941.49€

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE par 12 voix POUR** le compte administratif de l'Eau et Assainissement pour l'exercice 2021.

-Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

8- APPROBATION CA PHOTOVOLTAIQUE 2021

Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget du photovoltaïque 2021, énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement

Dépenses 2021	3 380.17€
Recettes 2021	4 468.00€
Solde	+ 1 087.83€
Report année N-1	- 0.25€
Solde cumulé à affecter	1 087.58€

Investissement

Recettes 2021	59 368.00€
Solde	59 368.00€
Report année N-1	- 47 361.23€

Solde cumulé 12 006.77€
Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.
Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE par 12 voix POUR le compte administratif du photovoltaïque pour l'exercice 2021.
-Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

9- AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Résultat cumulé au 31/12/2021 = 1 125 498.51 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 116 859.64 €
Affectation à l'excédent reporté = 1 008 638.87 €

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat cumulé au 31/12/2021 = 82 579.97 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 0.00 €
Affectation à l'excédent reporté = 82 579.97 €

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Résultat cumulé au 31/12/2021 = 1 087.58 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 0.00 €
Affectation à l'excédent reporté = 1 087.58 €

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats des budgets.

Le conseil municipal à l'unanimité **13 voix pour** affecte les résultats des budgets Commune, Eau-Assainissement et Photovoltaïque.

10- VOTE DES TAUX 2022

Monsieur Marc GELY rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de la commune votés pour l'année 2021.

- **Taxe foncière (bâti) = 27.14 %**
- **Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %**

Monsieur Marc GELY propose d'augmenter pour 2022 les taux d'imposition communaux des taxes directes locales fixés en 2022 :

- **Taxe foncière (bâti) = 28.87 %**
- **Taxe foncière (non bâti) = 34.77 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 13 POUR
-DECIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) = 28.87%**
- **Taxe foncière (non bâti) = 34.77 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

-CHARGE Mr le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

11- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Monsieur Alain LADAME rappelle le contenu du courrier envoyé à toutes les associations leurs demandant de fournir plusieurs documents afin de validé la proposition de subvention.
A ce jour, seules les associations ayant retourné un dossier complet se verront attribuer la subvention.
Monsieur Marc GELY indique que le montant au compte subvention a été conservé et que courant de l'année il pourra y avoir des modifications aux vues des demandes qui seront étudiées en temps voulu.
Monsieur Alain LADAME propose au conseil de valider les propositions de subventions :
Vote du conseil 13 POUR

12- APPROBATION BUDGET COMMUNE 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la Commune, comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement :
Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**2 031 843.01**	**2 031 843.01**
Section d'investissement	**1 949 865.16**	**1 949 865.16**
TOTAL	**3 981 708.17**	**3 981 708.17**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** à 13 voix POUR le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**2 031 843.01**	**2 031 843.01**
Section d'investissement	**1 949 865.16**	**1 949 865.16**
TOTAL	**3 981 708.17**	**3 981 708.17**

11- APPROBATION BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**265 333.97**	**265 333.97**
Section d'investissement	**221 666.40**	**221 666.40**
TOTAL	**487 000.37**	**487 000.37**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** à 13 voix POUR le budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**265 333.97**	**265 333.97**
Section d'investissement	**221 666.40**	**221 666.40**
TOTAL	**487 000.37**	**487 000.37**

12- APPROBATION BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 Photovoltaïque, comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement :
Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**5 087.58**	**5 087.58**
Section d'investissement	**14 374.77**	**14 374.77**
TOTAL	**19 462.35**	**19 462.35**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** à 13 voix POUR le budget primitif Photovoltaïque 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**5 087.58**	**5 087.58**
Section d'investissement	**14 374.77**	**14 374.77**
TOTAL	**19 462.35**	**19 462.35**

13 FONDS REGIONAL D'INTERVENTION -FRI 2022

Rénovation petit patrimoine rural - Travaux de petites rénovations (rafraîchissement) des bâtiments communaux « Ecole, Lavoir et deux tours Mairie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du dernier conseil du 09 mars, une délibération a été prise pour la demande d'une subvention du le programme de rénovation du Fonds Régional d'Intervention -FRI 2022 pour l'entretien du petit patrimoine bâtit et qu'il y a lieu de de différencier le plan de financement pour l'école, le lavoir et les 2 tours de la mairie. Soit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES : - Estimation : 34 001.00 € HT

RECETTES : - FRI 30% : 10 200.30 € HT

Autofinancement : 23 800.70 € HT

Ouï cet exposé, le conseil municipal **APPROUVE** à 13 voix POUR

14 FONDS REGIONAL D'INTERVENTION -FRI 2022

Rénovation petit patrimoine rural - Travaux de petites rénovations (rafraîchissement) des bâtiments communaux « Eglise-Chapelle »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du dernier conseil du 09 mars, une délibération a été prise pour la demande d'une subvention du le programme de rénovation du Fonds Régional d'Intervention -FRI 2022 pour l'entretien du petit patrimoine bâtit et qu'il y a lieu de de différencier le plan de financement pour l'église –chapelle. Soit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES : - Estimation : 33 893.77 € HT

RECETTES : - FRI 15% : 5 084.07 € HT

Autofinancement : 28 809.70 € HT

Ouï cet exposé, le conseil municipal **APPROUVE** à 13 voix POUR

15-FONDS D'ACTION LOCALE

Monsieur le Maire informe l'ensemble de l'étude portant sur la sécurité de la traversée d'agglomération avec une analyse de la situation existante et des propositions

d'aménagements.

IL a fallu se concentrer sur le dispositif de sécurité dans le village par la mise en place de divers panneaux de signalisation, le traçage au sol de plusieurs passages piétons, d'une chicane sur le RD993 ainsi qu'un second dispositif de retenue au droit de l'accès du camping « la cascade ».

En effet, ces aménagements doivent impérativement faire l'objet d'aménagements sécuritaires prioritaires et monsieur le maire souhaite qu'un dossier de demande de fonds d'action locale (F.A.L.), soit déposé auprès du Conseil Départemental.

Le coût des études et travaux de l'opération pour les séquences concernées s'élève :

Rétrécissement	14 479.60 € HT
Dispositif retenue au droit du camping	8 200.00 € HT
Signalétique Horizontale et verticale	4 165.77 € HT
au total à	26 845.37 € HT

Ouï cet exposé, le conseil municipal **APPROUVE** à 13 voix POUR :

ACCEPTE qu'un dossier de demande de fonds d'action locale (F.A.L.), sera déposé auprès du Conseil Départemental pour subventionner ce projet ;
AUTORISE le Maire à lancer les marchés publics relatifs à ce projet et à signer tous les documents y afférents ;

16-RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres de la **Rénovation énergétique de l'école et de logements communaux** dont la clôture était le 04 avril 2022 à 12h00, 10 offres ont été remises par voie dématérialisée.
Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 05 avril 2022, puis d'une analyse des offres par le cabinet d'architecte Vidal Rouquette à Saint-Affrique.
L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40 %), la valeur technique (60%).
Au regard de l'analyse réalisée par le cabinet d'architecte Vidal Rouquette à Saint-Affrique.
Il préconise de retenir l'offre des Entreprises :

Lot 1 - Gros oeuvre à l'entreprise LETELLIER BTP	3 839.97 € H.T
Lot 2 - Isolation par l'extérieur à l'entreprise EURO FACADES SALVAN	54 304.49 € H.T
Lot 3 - Menuiseries extérieures à l'entreprise SARL JEAN-MARC FEVRIER	9 676.00 € H.T
Lot 4 - Peinture à l'entreprise SARL PHILIPPE ARLES	1 848.80 € H.T
Lot 5 - Chauffage à l'entreprise SARL BILLY	62 454.13 € H.T
Lot 6 - Isolations des combles à l'entreprise SAS LANGUEDOC ISOLATION	952.00 € H.T

pour un montant de **133 075.39 € H.T** reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.
Le Conseil municipal **APPROUVE à 13 voix POUR** l'offre des Entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de Rénovation énergétique de l'école et de logements communaux pour un montant de 133 075.39 € H.T
DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

13- EMPLOIS SAISONNIERS voir avec M. le maire la période

(En application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)
-Vu le Code général des collectivités territoriales ;
-Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

-Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
-Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir entretien propreté de la ville, entretien des chemins coupe d'herbe, des espaces, débroussaillage, et de maîtres-nageurs pour surveillance de la base nautique saison estivale ; pour la période du 16 mai au 16 Septembre 2022.
-Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création de huit emplois d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 16 mai au 16 Septembre 2022 et de deux emplois d'éducateur territorial des APS Principal de 1ère Classe allant du 01 Juillet au 31 août 2022 inclus.
Les agents au grade d'adjoint technique assureront des fonctions d'agent d'entretien à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures semaine.
Les agents au grade d'éducateur territoriaux des APS principaux de 1ère classe assureront les fonctions de maître-nageur à temps non complet et seront rémunérés aux heures effectuées.
Les maîtres-nageurs devront justifier des diplômes nécessaires à l'emploi.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
-**ADOPTE** : 13 voix POUR la création de ces emplois saisonniers.

14-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Alain LADAME informe le conseil municipal sur l'organisation du deuxième tour des Présidentielles.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai
Le festival CROK' TA BULLE organisé par CROK ARTS aura lieu les 1er et 02 octobre 2022.
Le repas des fermes prévu le 10 septembre prochain est reporté au 03 ou 17 septembre 2022.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'organisation de la mise en place de la Maison France Services prévue initialement par la Mairie de Saint-Rome-de-Tarn sera portée par la Communauté des Communes de la Muse et des Raspes du Tarn.

La séance est levée à 22h45

Le Maire, Jacques ARLÈS

MAIRIE DE ST ROME DE TARN (Aveyron)